

de la Villette vient immédiatement après Marseille et le Havre ; un grand nombre de marins circulent sur la rivière ; il suffit que l'un d'eux soit contaminé pour qu'il envoie à Paris les germes cholériques.

Dans les localités échelonnées le long d'un affluent de la Saône, l'épidémie se déclare, dans le sens du courant, le 5 juin ; plus bas, le 7, le 9, le 14, etc. C'est évidemment le transport des germes, et non le hasard, qui a produit cette série.

M. Faye a ajouté, après le docteur de mémoire de M. Marcy, quelques observations personnelles qui se sont toujours vérifiées pendant vingt ans. Les lycées qui, à une certaine époque, étaient régulièrement visités par la fièvre typhoïde, étaient connus ; et pourtant leur situation semblait devoir les préserver de l'épidémie. M. Faye faisait sonder le terrain, qui à une profondeur d'un mètre se trouvait toujours imprégnable, et alors, comme remède, M. Faye, qui était à cette époque inspecteur général, recommandait de faire écouler les eaux au moyen d'un drainage ; le sol est ainsi assaini. D'autres lycées, en apparence mal situés, restaient indemnes ; c'est que le sol était imprégnable et laissait pénétrer les miasmes.

M. le baron Larrey a confirmé les faits cités par M. Faye et lui a attribué une cause idéologique. M. Larrey, de 1806 à 1870, fut chargé par le ministre de l'instruction publique de visiter les lycées qui se trouvaient sur son parcours, et il arriva aux mêmes conclusions que M. Faye.

La question des eaux est donc pour toutes les villes d'une importance capitale.

## SÉNAT

(De ses correspondants particuliers et par Fil. SPÉCIAL.)

Séance du mercredi 5 novembre 1884

Présidence de M. LE ROYER

La séance est ouverte à deux heures. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la réforme électorale du Sénat.

M. Laroche. — La commission a repoussé l'amendement de M. Lenoël par 7 voix contre 2, et s'est décidé pour la loi proposée.

M. Demôle. — La commission a repoussé l'amendement de M. Lenoël par 7 voix contre 2, et s'est décidé pour la loi proposée.

M. Demôle. — La commission a repoussé l'amendement de M. Lenoël par 7 voix contre 2, et s'est décidé pour la loi proposée.

M. Demôle. — La commission a repoussé l'amendement de M. Lenoël par 7 voix contre 2, et s'est décidé pour la loi proposée.

M. Demôle. — La commission a repoussé l'amendement de M. Lenoël par 7 voix contre 2, et s'est décidé pour la loi proposée.

M. Demôle. — La commission a repoussé l'amendement de M. Lenoël par 7 voix contre 2, et s'est décidé pour la loi proposée.

M. Demôle. — La commission a repoussé l'amendement de M. Lenoël par 7 voix contre 2, et s'est décidé pour la loi proposée.

M. Demôle. — La commission a repoussé l'amendement de M. Lenoël par 7 voix contre 2, et s'est décidé pour la loi proposée.

M. Demôle. — La commission a repoussé l'amendement de M. Lenoël par 7 voix contre 2, et s'est décidé pour la loi proposée.

M. Demôle. — La commission a repoussé l'amendement de M. Lenoël par 7 voix contre 2, et s'est décidé pour la loi proposée.

M. Demôle. — La commission a repoussé l'amendement de M. Lenoël par 7 voix contre 2, et s'est décidé pour la loi proposée.

M. Demôle. — La commission a repoussé l'amendement de M. Lenoël par 7 voix contre 2, et s'est décidé pour la loi proposée.

M. Demôle. — La commission a repoussé l'amendement de M. Lenoël par 7 voix contre 2, et s'est décidé pour la loi proposée.

M. Demôle. — La commission a repoussé l'amendement de M. Lenoël par 7 voix contre 2, et s'est décidé pour la loi proposée.

M. Demôle. — La commission a repoussé l'amendement de M. Lenoël par 7 voix contre 2, et s'est décidé pour la loi proposée.

M. Demôle. — La commission a repoussé l'amendement de M. Lenoël par 7 voix contre 2, et s'est décidé pour la loi proposée.

M. Demôle. — La commission a repoussé l'amendement de M. Lenoël par 7 voix contre 2, et s'est décidé pour la loi proposée.

M. Demôle. — La commission a repoussé l'amendement de M. Lenoël par 7 voix contre 2, et s'est décidé pour la loi proposée.

M. Demôle. — La commission a repoussé l'amendement de M. Lenoël par 7 voix contre 2, et s'est décidé pour la loi proposée.

M. Demôle. — La commission a repoussé l'amendement de M. Lenoël par 7 voix contre 2, et s'est décidé pour la loi proposée.

M. Demôle. — La commission a repoussé l'amendement de M. Lenoël par 7 voix contre 2, et s'est décidé pour la loi proposée.

M. Demôle. — La commission a repoussé l'amendement de M. Lenoël par 7 voix contre 2, et s'est décidé pour la loi proposée.

M. Demôle. — La commission a repoussé l'amendement de M. Lenoël par 7 voix contre 2, et s'est décidé pour la loi proposée.

M. Demôle. — La commission a repoussé l'amendement de M. Lenoël par 7 voix contre 2, et s'est décidé pour la loi proposée.

M. Demôle. — La commission a repoussé l'amendement de M. Lenoël par 7 voix contre 2, et s'est décidé pour la loi proposée.

M. Demôle. — La commission a repoussé l'amendement de M. Lenoël par 7 voix contre 2, et s'est décidé pour la loi proposée.

M. Demôle. — La commission a repoussé l'amendement de M. Lenoël par 7 voix contre 2, et s'est décidé pour la loi proposée.

M. Demôle. — La commission a repoussé l'amendement de M. Lenoël par 7 voix contre 2, et s'est décidé pour la loi proposée.

M. Demôle. — La commission a repoussé l'amendement de M. Lenoël par 7 voix contre 2, et s'est décidé pour la loi proposée.

M. Demôle. — La commission a repoussé l'amendement de M. Lenoël par 7 voix contre 2, et s'est décidé pour la loi proposée.

M. Demôle. — La commission a repoussé l'amendement de M. Lenoël par 7 voix contre 2, et s'est décidé pour la loi proposée.

M. Demôle. — La commission a repoussé l'amendement de M. Lenoël par 7 voix contre 2, et s'est décidé pour la loi proposée.

M. Demôle. — La commission a repoussé l'amendement de M. Lenoël par 7 voix contre 2, et s'est décidé pour la loi proposée.

M. Demôle. — La commission a repoussé l'amendement de M. Lenoël par 7 voix contre 2, et s'est décidé pour la loi proposée.

## BULLETIN ÉCONOMIQUE

REVUE DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE. — La dernière quinzaine n'a amené aucun changement sur la situation de l'industrie fromagère.

On nous signale une reprise dans la vente des tissus sur la place de Sedan. La province demande mieux depuis quelques temps.

Dans l'Oise, l'industrie des tapis est meilleure, mais les salaires restent stationnaires, la situation de l'industrie fromagère.

Un léger amortissement est à signaler également dans la fabrication des draps. Pour l'industrie des couvertures, les matières premières sont en hausse, la main d'œuvre est recherchée et les salaires augmentent.

Dans la Somme, la tannerie et la bonneterie sont peu actives.

Le prix des laines brutes n'a pas changé. Dans les filatures, le nombre des ouvriers n'a pas varié. Les peignages sont actifs et les commandes pour les tissus sont régulières.

La fabrication des articles de bonneterie en laine est très modérée. Quant aux moutons en laine, pour les laines, ils vont bien. Beaucoup d'ouvriers sont occupés et gagnent des salaires satisfaisants.

En tissu de laine et soie, les commandes sont restreintes, quoique le nombre des ouvriers n'ait pas diminué.

Pour les velours d'Utrecht et les tapis, la situation est la même.

A Fournies, on a traité quelques affaires assez importantes en peignés de Buenos-Ayres et en fils communs jusqu'à 110. Les peignés d'Australie de belle qualité et les fils au-dessus de 110 ont été délaissés.

La façon de laines s'approvisionne avec peine, les filateurs à façon sont relativement heureux. Beaucoup d'entre eux peuvent attendre le mois de juin prochain avec leurs machines.

Dans l'arrondissement de Douai, les tissus de laine restent dans le même état.

A Paris, les commandes de vêtements et la confection sont irrégulières par suite de la morte-saison. Pour les teintureries d'étoffes, la situation tend à s'améliorer.

Le commerce de la draperie et des nouveautés pour dames est en meilleure voie.

Dans la Haute-Vienne, les commandes en tissu ne sont pas très fortes.

76,460 kilogrammes de fil de laine, contre 409,810 kilogrammes en 1883. Les importations de draps, casimirs et similaires n'ont atteint que 264,920 fr., contre 300,600 fr. l'an dernier, et les tissus de laine légers ont atteint 362,744,330 fr., contre 362,744,330 fr. l'an dernier.

Les importations de draps, casimirs et similaires n'ont atteint que 264,920 fr., contre 300,600 fr. l'an dernier, et les tissus de laine légers ont atteint 362,744,330 fr., contre 362,744,330 fr. l'an dernier.

Les importations de draps, casimirs et similaires n'ont atteint que 264,920 fr., contre 300,600 fr. l'an dernier, et les tissus de laine légers ont atteint 362,744,330 fr., contre 362,744,330 fr. l'an dernier.

Les importations de draps, casimirs et similaires n'ont atteint que 264,920 fr., contre 300,600 fr. l'an dernier, et les tissus de laine légers ont atteint 362,744,330 fr., contre 362,744,330 fr. l'an dernier.

Les importations de draps, casimirs et similaires n'ont atteint que 264,920 fr., contre 300,600 fr. l'an dernier, et les tissus de laine légers ont atteint 362,744,330 fr., contre 362,744,330 fr. l'an dernier.

Les importations de draps, casimirs et similaires n'ont atteint que 264,920 fr., contre 300,600 fr. l'an dernier, et les tissus de laine légers ont atteint 362,744,330 fr., contre 362,744,330 fr. l'an dernier.

Les importations de draps, casimirs et similaires n'ont atteint que 264,920 fr., contre 300,600 fr. l'an dernier, et les tissus de laine légers ont atteint 362,744,330 fr., contre 362,744,330 fr. l'an dernier.

Les importations de draps, casimirs et similaires n'ont atteint que 264,920 fr., contre 300,600 fr. l'an dernier, et les tissus de laine légers ont atteint 362,744,330 fr., contre 362,744,330 fr. l'an dernier.

Les importations de draps, casimirs et similaires n'ont atteint que 264,920 fr., contre 300,600 fr. l'an dernier, et les tissus de laine légers ont atteint 362,744,330 fr., contre 362,744,330 fr. l'an dernier.

Les importations de draps, casimirs et similaires n'ont atteint que 264,920 fr., contre 300,600 fr. l'an dernier, et les tissus de laine légers ont atteint 362,744,330 fr., contre 362,744,330 fr. l'an dernier.

Les importations de draps, casimirs et similaires n'ont atteint que 264,920 fr., contre 300,600 fr. l'an dernier, et les tissus de laine légers ont atteint 362,744,330 fr., contre 362,744,330 fr. l'an dernier.

Les importations de draps, casimirs et similaires n'ont atteint que 264,920 fr., contre 300,600 fr. l'an dernier, et les tissus de laine légers ont atteint 362,744,330 fr., contre 362,744,330 fr. l'an dernier.

Les importations de draps, casimirs et similaires n'ont atteint que 264,920 fr., contre 300,600 fr. l'an dernier, et les tissus de laine légers ont atteint 362,744,330 fr., contre 362,744,330 fr. l'an dernier.

Les importations de draps, casimirs et similaires n'ont atteint que 264,920 fr., contre 300,600 fr. l'an dernier, et les tissus de laine légers ont atteint 362,744,330 fr., contre 362,744,330 fr. l'an dernier.

Les importations de draps, casimirs et similaires n'ont atteint que 264,920 fr., contre 300,600 fr. l'an dernier, et les tissus de laine légers ont atteint 362,744,330 fr., contre 362,744,330 fr. l'an dernier.

Les importations de draps, casimirs et similaires n'ont atteint que 264,920 fr., contre 300,600 fr. l'an dernier, et les tissus de laine légers ont atteint 362,744,330 fr., contre 362,744,330 fr. l'an dernier.

Les importations de draps, casimirs et similaires n'ont atteint que 264,920 fr., contre 300,600 fr. l'an dernier, et les tissus de laine légers ont atteint 362,744,330 fr., contre 362,744,330 fr. l'an dernier.

Les importations de draps, casimirs et similaires n'ont atteint que 264,920 fr., contre 300,600 fr. l'an dernier, et les tissus de laine légers ont atteint 362,744,330 fr., contre 362,744,330 fr. l'an dernier.

Les importations de draps, casimirs et similaires n'ont atteint que 264,920 fr., contre 300,600 fr. l'an dernier, et les tissus de laine légers ont atteint 362,744,330 fr., contre 362,744,330 fr. l'an dernier.

Les importations de draps, casimirs et similaires n'ont atteint que 264,920 fr., contre 300,600 fr. l'an dernier, et les tissus de laine légers ont atteint 362,744,330 fr., contre 362,744,330 fr. l'an dernier.

Les importations de draps, casimirs et similaires n'ont atteint que 264,920 fr., contre 300,600 fr. l'an dernier, et les tissus de laine légers ont atteint 362,744,330 fr., contre 362,744,330 fr. l'an dernier.

Les importations de draps, casimirs et similaires n'ont atteint que 264,920 fr., contre 300,600 fr. l'an dernier, et les tissus de laine légers ont atteint 362,744,330 fr., contre 362,744,330 fr. l'an dernier.

Les importations de draps, casimirs et similaires n'ont atteint que 264,920 fr., contre 300,600 fr. l'an dernier, et les tissus de laine légers ont atteint 362,744,330 fr., contre 362,744,330 fr. l'an dernier.

Les importations de draps, casimirs et similaires n'ont atteint que 264,920 fr., contre 300,600 fr. l'an dernier, et les tissus de laine légers ont atteint 362,744,330 fr., contre 362,744,330 fr. l'an dernier.

Les importations de draps, casimirs et similaires n'ont atteint que 264,920 fr., contre 300,600 fr. l'an dernier, et les tissus de laine légers ont atteint 362,744,330 fr., contre 362,744,330 fr. l'an dernier.

Les importations de draps, casimirs et similaires n'ont atteint que 264,920 fr., contre 300,600 fr. l'an dernier, et les tissus de laine légers ont atteint 362,744,330 fr., contre 362,744,330 fr. l'an dernier.

Les importations de draps, casimirs et similaires n'ont atteint que 264,920 fr., contre 300,600 fr. l'an dernier, et les tissus de laine légers ont atteint 362,744,330 fr., contre 362,744,330 fr. l'an dernier.

Les importations de draps, casimirs et similaires n'ont atteint que 264,920 fr., contre 300,600 fr. l'an dernier, et les tissus de laine légers ont atteint 362,744,330 fr., contre 362,744,330 fr. l'an dernier.

Les importations de draps, casimirs et similaires n'ont atteint que 264,920 fr., contre 300,600 fr. l'an dernier, et les tissus de laine légers ont atteint 362,744,330 fr., contre 362,744,330 fr. l'an dernier.

Les importations de draps, casimirs et similaires n'ont atteint que 264,920 fr., contre 300,600 fr. l'an dernier, et les tissus de laine légers ont atteint 362,744,330 fr., contre 362,744,330 fr. l'an dernier.

M. Auguste Béghin, de Roubaix, vient de s'inscrire à la Sorbonne, sans épreuves de la licence de sciences physiques.

M. Béghin, ancien professeur au collège de Julliv, depuis quelques années professeur à Paris, était déjà licencié en sciences mathématiques.

C'est, croyons-nous, la 1re fois qu'un Roubaixien a obtenu la licence de sciences physiques.

Nous lecteurs nous en voudrions de ne pas féliciter en leur nom M. Auguste Béghin.

M. Paul Lion, élève du cours supérieur de français au collège de Roubaix, vient de passer avec succès, devant la Faculté de Lille, son examen de bachelier de sciences.

On nous prie d'insérer l'avis suivant : Le commissaire central de Roubaix, pour mettre en garde contre le fraude sur le beurre, prévient le public que cette denrée alimentaire provenant uniquement du lait de vache, mise en vente, aussi bien chez les marchands en ville que sur les marchés, porte une étiquette sur laquelle figure le mot beurre. Toutes les autres pièces ne portant pas cette étiquette ne sont qu'un composé de matières grasses tout à fait étrangères au beurre.

Nous avons annoncé, dans notre numéro du 16 octobre, que M. Henri Verzaux, de Croix, incipit de vol au préjudice d'un bachelier Verzaux vient d'être mis en liberté, en vertu d'une ordonnance de non-lieu.

Service des décrets alimentaires. — Pendant le mois d'octobre, les agents du service d'inspection des denrées alimentaires ont saisi, comme impropre à la consommation, 250 kilogrammes de légumes ; 28 kil. de fruits ; 94 litres de lait battu.

En outre, quatre chevaux, présentés pour le boucher, ont été refusés.

Le banquet annuel des officiers faisant partie du Cercle militaire de Roubaix aura lieu samedi, le 6 novembre, à huit heures, au domicile de M. Giron, rue Neuve, 10, à sept heures et demie, au café du Beau-Jardin, rue Saint-Georges. Tenu militaire.

MM. les officiers qui n'ont pas encore envoyé leur adhésion sont priés de la faire parvenir avant jeudi soir, 6 novembre, chez M. Quint, rue du Moulin, 53.

Un accident s'est produit hier, après-midi à la hauteur de la rue de la Chapelle-Grillet. Un jeune homme, Raymond Maschiska, maniait un lourd morceau de fonte : celle-ci vint à tomber sur lui et le blessa grièvement à la jambe droite. Après avoir reçu les premiers soins de M. le docteur Butruille, Maschiska a été transporté à l'Hôtel-Dieu. Il demeure à Tourcoing, rue Philippe-le-Bon.

On signale la disparition d'une jeune fille de quatre ans, Auron Gortard, demeurant rue des Trois-onts, matin Lorette. Elle travaillait, au dernier lieu, à la fabrique de M. Toulemond-Destombe, où on ne l'a plus revue depuis le 30 octobre.

Deux procès-mauvais sujets, Alexandre Taalman et Romain Hutebaert, âgés, l'un de 13 ans, l'autre de 11, du boulevard de France, à M. Romain Taalman, ont été arrêtés par M. le commissaire central de Roubaix, qui les a envoyés à la prison de Valenciennes.

A Bradford, les transactions en drap sont de plus en plus importantes ; les filateurs de laine ont du travail pour plusieurs mois.

Dans les neuf premiers mois de cette année, les importations totales de laines étrangères ont été de 4,400,000 francs, contre 4,400,000 francs l'an dernier.

Les importations de laines étrangères ont été de 4,400,000 francs, contre 4,400,000 francs l'an dernier.

Les importations de laines étrangères ont été de 4,400,000 francs, contre 4,400,000 francs l'an dernier.

Les importations de laines étrangères ont été de 4,400,000 francs, contre 4,400,000 francs l'an dernier.

Les importations de laines étrangères ont été de 4,400,000 francs, contre 4,400,000 francs l'an dernier.

Les importations de laines étrangères ont été de 4,400,000 francs, contre 4,400,000 francs l'an dernier.

Les importations de laines étrangères ont été de 4,400,000 francs, contre 4,400,000 francs l'an dernier.

Les importations de laines étrangères ont été de 4,400,000 francs, contre 4,400,000 francs l'an dernier.

Les importations de laines étrangères ont été de 4,400,000 francs, contre 4,400,000 francs l'an dernier.

Les importations de laines étrangères ont été de 4,400,000 francs, contre 4,400,000 francs l'an dernier.

Les importations de laines étrangères ont été de 4,400,000 francs, contre 4,400,000 francs l'an dernier.

Les importations de laines étrangères ont été de 4,400,000 francs, contre 4,400,000 francs l'an dernier.

Les importations de laines étrangères ont été de 4,400,000 francs, contre 4,400,000 francs l'an dernier.

Les importations de laines étrangères ont été de 4,400,000 francs, contre 4,400,000 francs l'an dernier.

Les importations de laines étrangères ont été de 4,400,000 francs, contre 4,400,000 francs l'an dernier.

Les importations de laines étrangères ont été de 4,400,000 francs, contre 4,400,000 francs l'an dernier.

Les importations de laines étrangères ont été de 4,400,000 francs, contre 4,400,000 francs l'an dernier.

Les importations de laines étrangères ont été de 4,400,000 francs, contre 4,400,000 francs l'an dernier.

Les importations de laines étrangères ont été de 4,400,000 francs, contre 4,400,000 francs l'an dernier.

Les importations de laines étrangères ont été de 4,400,000 francs, contre 4,400,000 francs l'an dernier.

Les importations de laines étrangères ont été de 4,400,000 francs, contre 4,400,000 francs l'an dernier.

Les importations de laines étrangères ont été de 4,400,000 francs, contre 4,400,000 francs l'an dernier.

Les importations de laines étrangères ont été de 4,400,000 francs, contre 4,400,000 francs l'an dernier.

Les importations de laines étrangères ont été de 4,400,000 francs, contre 4,400,000 francs l'an dernier.

Les importations de laines étrangères ont été de 4,400,000 francs, contre 4,400,000 francs l'an dernier.

Les importations de laines étrangères ont été de 4,400,000 francs, contre 4,400,000 francs l'an dernier.

Les importations de laines étrangères ont été de 4,400,000 francs, contre 4,400,000 francs l'an dernier.

Les importations de laines étrangères ont été de 4,400,000 francs, contre 4,400,000 francs l'an dernier.

Les importations de laines étrangères ont été de 4,400,000 francs, contre 4,400,000 francs l'an dernier.

Les importations de laines étrangères ont été de 4,400,000 francs, contre 4,400,000 francs l'an dernier.

Maire de Forges, comme devant être jointe prochainement à l'Hippodrome. A quand la Femme du Rite du Maître de Forges.

M. Béghin, ancien professeur au collège de Julliv, depuis quelques années professeur à Paris, était déjà licencié en sciences mathématiques.

C'est, croyons-nous, la 1re fois qu'un Roubaixien a obtenu la licence de sciences physiques.

Nous lecteurs nous en voudrions de ne pas féliciter en leur nom M. Auguste Béghin.

M. Paul Lion, élève du cours supérieur de français au collège de Roubaix, vient de passer avec succès, devant la Faculté de Lille, son examen de bachelier de sciences.

On nous prie d'insérer l'avis suivant : Le commissaire central de Roubaix, pour mettre en garde contre le fraude sur le beurre, prévient le public que cette denrée alimentaire provenant uniquement du lait de vache, mise en vente, aussi bien chez les marchands en ville que sur les marchés, porte une étiquette sur laquelle figure le mot beurre. Toutes les autres pièces ne portant pas cette étiquette ne sont qu'un composé de matières grasses tout à fait étrangères au beurre.

Nous avons annoncé, dans notre numéro du 16 octobre, que M. Henri Verzaux, de Croix, incipit de vol au préjudice d'un bachelier Verzaux vient d'être mis en liberté, en vertu d'une ordonnance de non-lieu.

Service des décrets alimentaires. — Pendant le mois d'octobre, les agents du service d'inspection des denrées alimentaires ont saisi, comme impropre à la consommation, 250 kilogrammes de légumes ; 28 kil. de fruits ; 94 litres de lait battu.

En outre, quatre chevaux, présentés pour le boucher, ont été refusés.

Le banquet annuel des officiers faisant partie du Cercle militaire de Roubaix aura lieu samedi, le 6 novembre, à huit heures, au domicile de M. Giron, rue Neuve, 10, à sept heures et demie, au café du Beau-Jardin, rue Saint-Georges. Tenu militaire.

MM. les officiers qui n'ont pas encore envoyé leur adhésion sont priés de la faire parvenir avant jeudi soir, 6 novembre, chez M. Quint, rue du Moulin, 53.

Un accident s'est produit hier, après-midi à la hauteur de la rue de la Chapelle-Grillet. Un jeune homme, Raymond Maschiska, maniait un lourd morceau de fonte : celle-ci vint à tomber sur lui et le blessa grièvement à la jambe droite. Après avoir reçu les premiers soins de M. le docteur Butruille, Maschiska a été transporté à l'Hôtel-Dieu. Il demeure à Tourcoing, rue Philippe-le-Bon.

On signale la disparition d'une jeune fille de quatre ans, Auron Gortard, demeurant rue des Trois-onts, matin Lorette. Elle travaillait, au dernier lieu, à la fabrique de M. Toulemond-Destombe, où on ne l'a plus revue depuis le 30 octobre.

Deux procès-mauvais sujets, Alexandre Taalman et Romain Hutebaert, âgés, l'un de 13 ans, l'autre de 11, du boulevard de France, à M. Romain Taalman, ont été arrêtés par M. le commissaire central de Roubaix, qui les a envoyés à la prison de Valenciennes.

&lt;